REPONSE DU Département de la VIENNE par mail en date du 10 mars 2022

Modification simplifiée n°1 du PLU de Dangé Saint-Romain

De : MARTIN Didier jeu., 10 mars 2022 09:27
Objet : Modification simplifiée n°1 du PLU de Dangé Saint-Romain URBANISME
À : Mairie de DANGE-SAINT-ROMAIN

Bonjour,

Pour faire suite à nos échanges, et pour avoir transmis votre dossier auprès de la direction concernée, pour avis,

En l 'absence de réponse en retour, j'ai le regret de vous informer que le Département n'est pas mesure de vous formuler son avis dans le délai réglementaire imparti (ce que je regrette à titre personnel).

Aussi vous pouvez considérer qu'il s'agit d'un avis favorable tacite.

Cependant, si une réponse est formulée passé ce délai , je ne manquerai pas de vous en informer.

Cordialement

Didier MARTIN
Chef de Mission
Mission Appui Technique Territoires et Habitat
Direction Générale Adjointe de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable
Département de la Vienne
--